
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU CERCLE DES ETUDIANT-E-S ET ANCIEN-NE-S ETUDIANT-E-S EN HISTOIRE DE L'UNIVERSITE DE NEUCHATEL

Assemblée constitutive, le 9.05.2009, 16h00, Université de Neuchâtel

1. Francesco Garufo accueille et salue les personnes présentes. Une vingtaine de personnes sont présentes ; une quinzaine d'autres ont fait part de leur intérêt pour devenir membre de l'association (ci-après Cercle) si elle est constituée.
2. Francesco Garufo explique, qu'avec Alain Cortat, il a pris l'initiative de cette réunion en vue de créer une association des étudiant-e-s et ancien-ne-s étudiant-e-s en histoire de l'Université de Neuchâtel.

Il explique que les buts sont de favoriser le développement et la promotion des études en histoire ; de maintenir un lien entre les étudiants actuels, ainsi qu'entre les anciens étudiants et entre les anciens étudiants et l'institut d'histoire ; de favoriser la promotion et la défense des intérêts professionnels de ses membres ; de développer la création et la mise à disposition de moyens pédagogiques ; enfin de développer l'encouragement et la promotion de l'histoire et de la connaissance du passé ;

D'autres buts et objectifs peuvent être ajoutés en fonction des propositions des personnes présentes.

3. Alain Cortat présente la proposition de structure de l'association. Afin d'éviter la constitution d'une association supplémentaire dans le domaine de l'histoire (il existe de nombreuses associations cantonales, régionales, thématiques, autour d'un lieu, etc.), il est proposé de créer une association qui fasse partie de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (SHAN). En adhérant à l'association, les membres deviendraient automatiquement membres de la SHAN. Toutefois, le Cercle des étudiant-e-s et ancien-ne-s étudiant-e-s en histoire se gérerait de manière autonome, avec une trésorerie propre. La SHAN gérerait le fichier d'adresse, encaisserait les cotisations et reverserait une part des cotisations au Cercle. En fonction des activités du Cercle, la SHAN pourrait soutenir financièrement des projets, comme elle le fait actuellement pour ses autres activités.
4. Thomas Perret, président de la SHAN présente cette association. Il déclare que le comité est favorable à la proposition qui a été faite. Il se réjouit de collaborer avec la nouvelle association et se réjouit que ses membres viennent renforcer la SHAN. Il annonce que le comité de la SHAN a accepté de verser une somme de 1'500 fr. pour les débuts de la nouvelle association. Pour ce qui est des cotisations, il signale qu'elles sont de 25 fr. pour les étudiants et de 40 fr. pour les membres. Dans le projet esquissé la SHAN propose de reverser 20 fr. sur les cotisations de chaque membre.
5. La discussion est ouverte. Francesco Garufo et Alain Cortat signalent que les personnes présentes peuvent proposer d'autres buts, d'autres manières de se structurer.

Les personnes présentes signalent leur intérêt pour l'association. Philippe Marti signale qu'il existe l'association Celtagora, association des étudiant-e-s et ancien-ne-s étudiant-e-s en archéologie de l'Université de Neuchâtel.

Les buts et la structure sont acceptés par les personnes présentes. Plusieurs suggestions sont émises : 1) en ce qui concerne les buts, deux propositions émergent : - le partage

d'informations et de connaissances entre les membres du Cercle et l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel; - le développement du partage de ressources et de compétences entre les membres de l'association. 2) en ce qui concerne les liens : il est proposé de prendre contact avec la Société Académique, en vue d'examiner si des collaborations peuvent être tissées et si des moyens peuvent être mis à disposition. 3) plusieurs personnes se disent intéressées par des discussions/conférences/exposés dans le domaine de l'histoire. Le futur comité est chargé de trouver la bonne formule pour attirer du monde et ne pas faire double emploi avec d'autres activités identiques.

6. Les personnes présentes acceptent le principe de la constitution d'une association, selon les modalités proposées.
7. Les statuts sont discutés, des modifications sont proposées :
 - Buts, ajouter : a) le partage d'informations et de connaissances entre ses membres et l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel; b) la partage de ressources et de compétences ;
 - AG : convocation : 20 jours en avance au lieu de 10 jours ; elle adopte le budget, elle élit le comité pour une année ;
 - AG extraordinaire : ajouter cette notion (convoquée par le comité ou 10% des membres) ;
 - Comité : ajouter une limite financière ;
 - Dissolution : prévoir qu'en cas de dissolution, l'argent qui reste revient à la SHAN, les archives sont conservées.
 - Des modifications de détail (forme) sont proposées et acceptées.
8. L'association est formellement fondée à l'unanimité des personnes présentes.
9. Un comité provisoire est constitué, 10 personnes s'annoncent :
 - Jeanne Gabrielle Béguin ;
 - Isabelle Bolletta ;
 - Alain Cortat ;
 - Francesco Garufo ;
 - Stéphanie Guelpa ;
 - Régis Huguenin ;
 - Gilliane Kern ;
 - Vincent Kottelat
 - Christian Rossé ;
 - Jérôme Salmeron ;

Des personnes peuvent s'annoncer en tout temps pour organiser des activités et pour participer à des groupes de travail.

10. Le comité est chargé de proposer un programme d'activité, de prendre des contacts avec la Société Académique, d'organiser les adhésions, d'ouvrir un compte postal, de lancer un « concours » pour trouver un nom définitif à l'association.

La séance est levée. Un apéritif permet aux personnes présentes de faire connaissance.

Neuchâtel, le 19 mai 2009, Alain Cortat.